

Le comité que l'on se propose de constituer pour enquêter sur les prix se rendra peut-être compte que si, pour stimuler la production, on augmente le prix d'un produit agricole ou d'un produit fabriqué, ceux qui préparent et distribuent cet article, du grossiste au détaillant, auront appliqué leur pourcentage de majoration habituel de la même façon qu'ils doivent appliquer leur majoration quand les prix tombent. Le plus grand coupable en cette affaire est le premier ministre (M. Mackenzie King), responsable de l'écrasant fardeau d'impôts dont est grevée notre population. La taxe de vente de 8 p. 100 s'ajoutant aux prix déjà majorés, il n'y a pas à s'étonner que les coffres de la nation soient pleins à craquer. Le Gouvernement aurait bien pu réduire cette taxe de 8 p. 100, donnant ainsi l'exemple aux hommes d'affaires, petits et grands. Mais non, il préfère les bénéfices exorbitants qui dépassent largement ses nécessités, et laisse la population souffrir. Mais, grâce à Dieu, cette fois elle ne souffrira pas en silence! Les détails de l'incidence de la taxe de vente m'ont fort surpris, car j'avais toujours pensé que non seulement les logements mais aussi les vivres en étaient entièrement exonérés. J'ai cependant constaté que le bacon était assujéti à cette taxe. Elle s'applique aux produits alimentaires préparés et à la viande fumée. Les Canadiens se sont peut-être demandé pourquoi certains produits tels que le bacon étaient devenus extrêmement chers; c'est à cause d'une majoration générale et il est certain que la taxe de vente du 8 p. 100 perçue par le Gouvernement s'est appliquée aux divers stades de transformation, d'où accroissement considérable des prix de vente des produits finis.

Le ministre de la Justice (M. Ilesley) a rappelé que j'avais proposé en 1946 qu'on examinât l'opportunité d'un relèvement de la taxe de vente. Il m'a fait la justice de me citer intégralement. A cette époque, et surtout en 1943, alors que j'ai énoncé pour la première fois cette idée, le Gouvernement voulait, en imposant l'épargne obligatoire et en augmentant l'impôt sur le revenu, neutraliser l'excédent de puissance d'achat afin d'atténuer la hausse des prix parce que les denrées civiles faisaient défaut. La situation est aujourd'hui très différente et le problème consiste à tenter de joindre les deux bouts. Si l'on avait écouté ce conseil, la taxe de vente serait peut-être moins onéreuse.

De plus, ma proposition, ainsi que l'atteste la citation qu'a lue le ministre, ne visait pas à augmenter les taxes mais plutôt à baisser le taux de l'impôt sur les revenus des petits salariés, afin que le salaire réel de l'ouvrier soit plus élevé. Aujourd'hui comme alors, les gens se refusent à allonger leur journée de travail, à accroître la production parce que le

[M. Jackman.]

Gouvernement frappe les suppléments de salaire de lourds impôts additionnels qui détruisent l'ardeur au travail. Or, la seule façon de combattre l'inflation est d'accroître la production. Notre économie se ressent encore des effets de cette politique néfaste du gouvernement libéral. Plus tôt on y renoncera, mieux ce sera pour toute la population.

Le ministre actuel des Finances, comme son prédécesseur, a signalé les conséquences néfastes d'un taux d'impôt additionnel sur un revenu supplémentaire, mais il n'a pas eu le courage d'affronter le problème. Rien d'étonnant alors de nous voir en face de prix croissants. Le Gouvernement devrait se rappeler que, d'après les chiffres de 1945, 45 p. 100 de l'impôt sur le revenu a été versé par les contribuables dont le revenu était inférieur à \$3,000 par année, et 60 p. 100 par ceux dont le revenu ne dépassait pas \$5,000. Les chiffres de 1946 ne diffèrent guère de ceux de 1945. Les contribuables au revenu inférieur à \$3,000 ont acquitté 44.3 p. 100 de l'impôt total et ceux au revenu ne dépassant pas \$5,000, 60.6 p. 100. Il est difficile de comprendre comment un gouvernement peut exiger un impôt à partir d'un revenu de \$750 pour les personnes seules et de \$1,500 pour les hommes mariés quand il est admis que ni une personne seule ni un homme marié ne peut bien vivre avec un aussi petit revenu, si l'on se fonde sur la norme minimum de vie fixée pour les Canadiens.

Si le comité projeté, jugé superflu puisque le Gouvernement possède les rouages administratifs voulus, est institué, espérons que le Gouvernement, s'il est sincère, enquêtera d'abord sur les causes de l'inflation et la hausse des prix qui en découle, et arrachera la poutre qu'il a dans l'œil avant de chercher à enlever la paille dans l'œil d'autrui. Convoquons MM. Towers et Clark. Examinons la ligne de conduite du Gouvernement, ses dépenses, les cadres grandissants de son armée de fonctionnaires qui pourraient ailleurs s'occuper directement à produire quelque chose, et surtout le colossal fardeau des impôts, le tout résultant en une production moindre et en des prix plus élevés.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser Valley): Si je prends la parole ce soir, c'est que je suis du petit nombre de ceux qu'on a invités à parler. Mon honorable collègue de Mackenzie (M. Nicholson) est venu dans ma circonscription et m'a parlé aimablement, m'invitant à porter la parole ce soir. J'ai peine à m'imaginer qu'on en ferait autant à l'égard de l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) et de l'honorable député de Calgary-Est (M. Harkness), qui ont lu leurs boniments.